

**Atelier « Réseaux d'électricité et interconnexions » : « quels impératifs dans la perspective d'un parc de production européen durable et bas carbone? »**

Président : Jean-Pascal van Ypersele (UCL, vice-président du GIEC, président du groupe de travail énergie et climat du CFDD)

Secrétaire : Marc Depoortere (CFDD)

Administration : Maarten Noeninckx (DG Energie)

Stakeholders :

- Employeurs : Bérénice Crabs (Synergrid)
- Syndicats : Bert De Wel (ACV)
- ONG Environnement : Sara Van Dyck (BBL)

L'atelier a débuté par un exposé de M. Maarten Noeninckx de la DG Energie (SPF Economie) qui a insisté sur la nécessité de développer une vision du développement des réseaux sur 30 à 40 ans, qui tienne compte de la faisabilité des objectifs définis dans la feuille route européenne pour une économie bas carbone et qui puisse aussi traiter des nouvelles technologies qui devraient apparaître tant dans les conduites de gaz que d'électricité. La Belgique se situe géographiquement à un endroit privilégié pour garantir sa sécurité énergétique. L'électricité et les réseaux de transport et de distribution joueront un rôle essentiel dans la transition vers une économie bas carbone soutenu par un développement des renouvelables. Les nouvelles interconnexions permettront aussi de mieux gérer les flux d'électricité produite par les renouvelables. M. Noeninckx rappelle que le fédéral n'est responsable que d'une partie de l'infrastructure qui assure le transport. Le développement des renouvelables est de la compétence des régions.

Mme Crabs (Synergrid) a insisté sur le rôle indispensable des réseaux pour assurer le succès d'une stratégie de transition basée sur le développement massif des renouvelables. Le gros problème reste bien-sûr le stockage de l'énergie, pour lequel à part l'hydraulique, il n'y a pas encore de solutions économiquement satisfaisante. Il faut donc créer et entretenir des unités de backup, dont il faut assurer la rentabilité, ce qui n'est pas évident. Il faudrait aussi travailler à modifier la perception de la population par rapport aux lignes de transport à haute tension, qui suscite souvent un phénomène de rejet. Enfin, avec le développement considérable des gaz de schiste aux Etats-Unis qui y rend le gaz 3 à 4 fois moins cher qu'en Europe, le prix de l'électricité et le gaz deviendront comparativement beaucoup plus cher en Europe (en tout cas dans un premier temps).

M. De Wel (ACV) fait remarquer le paradoxe et la difficulté de vouloir partir d'un système énergétique adapté à une situation ancienne pour assurer la transition vers un système nouveau. Il estime que la Belgique doit se poser la question d'une intervention politique plus forte dans les décisions d'investissement en infrastructure, à l'image de ce qui a été décidé en Allemagne. Une stratégie beaucoup plus claire doit aussi être définie pour décider ce que nous entendons par « sécurité énergétique » et ce que nous voulons mettre en place avec les pays voisins. Face aux investissements énormes que demandera l'extension des réseaux, M. De Wel se pose la question d'un juste équilibre entre une vision centralisée et un concept plus décentralisé de la production. Il insiste par ailleurs sur l'idée de transition juste qui implique les travailleurs du secteur de l'énergie, en particulier des réseaux de transport.

Mme Van Dijck (BBLv) estime que la dimension locale des réseaux est tout aussi importante que les projets internationaux. Le temps des « îles énergétiques » est révolu, nous sommes au temps des interconnexions. Le coût semble énorme, mais il faut le mettre en perspective : il s'agit d'un investissement pour le futur. Mme Van Dijck insiste aussi sur la nécessité de coupler les marchés d'électricité. Elle propose de mettre en place une planification de développement des réseaux au niveau européen ayant 2030 comme perspective. Elle insiste sur la nécessité de renforcer la sensibilité des populations à l'intérêt collectif, par des consultations mises en place suffisamment en amont du processus.

Lors du débat avec les participants, plusieurs points ont été évoqués.

Quel rôle pour la biomasse et la valorisation énergétique des déchets industriels dans la perspective de la transition, notamment pour alimenter les unités de backup ? La biomasse pourrait ainsi jouer un rôle important de stabilisation des réseaux dans les scénarios de décarbonisation. Cependant, certaines sources de biomasse posent de sérieuses questions, car elles ne mènent pas nécessairement à des réductions effectives d'émissions de CO<sub>2</sub>. La valorisation des déchets est aussi un problème qui pose de nombreuses questions, ce n'est pas que de la valorisation énergétique.

Le choix entre centralisation et décentralisation ne semble pas très clair. Il faudrait rapidement prendre une décision sur une vision qui combine les deux de manière optimale, car c'est sans doute la combinaison des deux approches qui sera la plus efficace. Certains soulignent que le choix d'un système centralisé induit des coûts très élevés. Choisir un système technologique est aussi un choix de société.

La question des arbitrages politiques entre différents niveaux de pouvoir (du local au national, voire européen) est cruciale, pour avancer dans différents dossiers où apparaît souvent le phénomène NIMBY. L'acceptabilité des réseaux et de leur développement est essentielle, elle doit être soutenue par des processus démocratiques. M. Hey indique que les conflits au niveau local reflétaient souvent les conflits au niveau national, mais qu'une fois que des priorités claires ont été déterminées avec l'énergiewende qui a induit une nouvelle approche de participation en amont des décisions.

Concernant les unités de backup, la question de leur rentabilité se pose, ainsi que celle de savoir qui doit consentir l'investissement. Est-ce le producteur ou le gestionnaire de réseau ?

On souligne également la nécessité d'agir sur la demande (gestion des pics, DSM, des périodes de production dans les entreprises). La complexité des factures et des tarifs est néanmoins soulignée comme un facteur potentiel d'iniquité sociale. Les coûts et les gains de la transition doivent être partagés de manière équitable.